

d'elle ; elle a longtemps vécu dans son entretien¹ ; elle est restée au moins à demi chrétienne. Au milieu de cette cour dépravée, elle préserve son fils et du poison qu'elle redoute pour sa vie et de la corruption qu'elle redoute pour ses mœurs. A mesure qu'approche le jour où l'indignation des soldats va livrer à la mort Élagabal et Sohémis, Alexandre et Mammée deviennent de plus en plus l'espérance des Romains. Et lorsqu'enfin règnent cette mère et ce fils, qui peuvent compter parmi les personnages les plus purs de l'histoire païenne, il y a ce jour-là pour l'empire un répit inespéré, une heure de vie et de vertu.

Arrêtons-nous un instant sur ce règne où il semble que les Antonins revivent et que Dieu, une fois encore, tende la main à l'empire de Rome pour l'amener à son Église. Dès qu'Alexandre est au palais et Mammée auprès de lui, les vestiges de l'orgie impériale disparaissent ; Rome, le sénat, les charges publiques, le palais sont purifiés de toutes les immondices vivantes qu'Élagabal et sa mère y ont amenées. La pierre noire, le dieu d'Émèse, est renvoyée dans son temple. Le vol et la dilapidation qui triomphaient partout sont punis partout avec une justice sévère et acharnée². Une sorte de régime constitutionnel s'établit ; et, en effet, le pouvoir césarien avait tout à gagner à se donner des limites, à se subordonner un peu aux sénateurs pour s'affranchir des soldats. On ne craint

¹ Eusèbe, *Hist. eccl.*, VI, 11.

² « La vue d'un voleur (ou plutôt d'un concussionnaire, car c'est de ce genre de voleurs qu'il s'agit ici) lui soulevait le cœur, enflammait son visage, il pouvait à peine parler ; il était tenté de lui arracher les yeux. » (Lamprid.) Ceci atteste simplement les épouvantables dilapidations qui s'étaient faites sous Élagabal,

plus tant les assemblées du peuple¹ ; Mammée donne à son fils un conseil devant lequel sont discutées toutes les affaires de l'empire ; nul n'est fait sénateur, consul, préfet de Rome, proconsul dans les provinces, sans l'avis du sénat².

Mais ce qu'Alexandre paraît avoir compris surtout, c'est l'appauvrissement de l'empire et la cause de cet appauvrissement. J'ai déjà dit combien dans l'empire romain, sinon ailleurs, le luxe était ruineux. Et sous un Caracalla et sous un Élagabal, à travers tant de souffrances et tant de désastres, le luxe n'avait fait que s'accroître. Alexandre ne craignit pas de pousser la simplicité de sa vie jusqu'à un degré que l'on put taxer d'avarice. Non-seulement il reprit la tunique hérissée de poils que portait Septime Sévère, et rejeta cette magnificence de mauvais goût, ces pierres précieuses, ces tissus d'or, ces robes de soie pure dont Élagabal le premier avait surchargé le costume impérial ; non-seulement il chassa, vendit, mit en servitude, fit même mourir ces eunuques, la peste du palais ; mais il ne craignit pas de tout régler avec une sévérité minutieuse. Jamais d'or sur sa table ; pas plus de deux cents livres d'argenterie dans son trésor ; trente setiers de vin, trente livres de pain blanc, cinquante livres de pain inférieur³, furent chaque jour l'ordinaire de sa maison ; aux jours de fête, une oie, comme chez les bourgeois du moyen âge ; aux

¹ « Conciones in Urbe multas habuit, more veterum tribunorum aut consulum. » Lamprid.

² « Præfectum prætorii sibi ex senatus auctoritate constituit, præfectum Urbis a senatu accepit... Senatorem nunquam sine omnium senatorum, qui aderant consilio fecit... Provincias proconsulares ex senatus voluntate ordinavit;... consules... ex sententia senatus nominavit. »

³ La livre romaine est de 326 grammes, le *sextarius* d'environ un demi-litre.

plus grands jours, un faisan. Il me semble voir Charlemagne comptant les œufs de sa basse-cour. Les salaires de ses délégués dans les provinces se percevaient en nature; ils furent réglés à un mulet et à une tunique près. Point de cortège, de cour, d'inutile entourage : tous les désœuvrés du palais reçurent leur congé; Alexandre disait qu'il ne voulait pas, avec le sang de ses provinces, nourrir des bouches inutiles. Point de spectacles pour lui-même et dans son palais; pas de nain, de naine, de bouffons chez lui; pas un comédien ni un pantomime ni un cocher du cirque, qui fût traité autrement qu'un esclave chasseur ou un esclave muletier. La seule et innocente distraction du prince, c'étaient les oiseaux qu'il aimait à nourrir dans ses volières, et encore recommandait-il qu'on ne les nourrit pas avec du blé.

On peut sourire, et les beaux esprits du palais se moquaient, il n'y a pas de doute, de l'oie d'Alexandre Sévère, comme les courtisans du quinzième siècle se moquaient des pourpoints percés aux coudes de Louis XII. Le peuple de Rome et surtout le peuple des provinces, lui, ne souriait pas, mais se réjouissait. Il savait et il sentait quel était pour lui le fruit de cette bienfaisante avarice. Chaque volupté impériale était un homicide, chaque parcimonie impériale était la vie d'un homme.

Grâce à cette simplicité du prince, imitée peu à peu par les riches de la cité, grâce à la simplicité de sa femme, imitée peu à peu par les autres matrones, les pauvres étaient soulagés. Certains impôts étaient diminués dans la proportion de trente à un. Le peuple se plaignait-il de la cherté des vivres? L'empereur se gardait bien de faire une loi maximum (*non vilitatem proposuit*); mais il se contentait d'in-

terdire certaines pratiques de luxe gastronomique qui diminuaient en pure perte les races d'animaux domestiques, et en moins de deux ans le prix de la viande tombait de huit à un¹. L'intérêt de l'argent s'élevait-il trop? Le prince faisait des lois prohibitives pour l'abaisser et tâchait surtout de faire rougir les sénateurs qui pratiquaient l'usure; il faisait mieux encore, il prêtait à quatre pour cent, souvent même sans intérêts, à de petites gens qui achetaient un champ et s'acquittaient sur le produit. Sentait-on trop lourdement l'insuffisance ou l'imperfection de l'industrie servile? Alexandre remédiait au mal, comme le faisaient les chrétiens, en encourageant le travail libre : il instituait, pour toutes les industries, des corporations de métiers ayant syndic, liberté d'agir, droit de procéder en justice². Les bras manquaient-ils? On recourait aux machines, et Lampride nous parle, bien brièvement par malheur, des grandes œuvres qu'Alexandre fit accomplir dans Rome par la mécanique³. Y avait-il quelque dépense extraordinaire à faire, quelque vide à suppléer dans le trésor? Alexandre imposait le luxe : un très-bel impôt, dit Lampride, était levé sur les argentiers, les orfèvres, les fabricants de verre (le verre était alors un objet de luxe). Cette taxe profitait, ou, par son produit, au Trésor ou, par la diminution du luxe, à l'industrie utile; elle faisait toujours quelque bien.

¹ Il défendit, entre autres, de tuer, comme le faisaient les gourmets, une truie au moment où elle vient de mettre bas (*suminatam*). La viande de cochon et de bœuf tomba de huit *minuta* à deux et même à un.

² « Corpora omnium constituit vinariorum, lupinariorum, caligariorum, et omnino omnium artium, hisque ex sese defensores dedit et jussit quid ad quos judices pertineret. »

³ « Mechanica opera Romæ plurima instituit. »

Le luxe payait ainsi les frais de la bienfaisance; les perles se changeaient en pain. L'insensé Élagabal avait été jusqu'à distribuer à son armée d'eunuques et de courtisanes les sept années d'approvisionnement de blé que Septime Sévère avait fait déposer dans les greniers publics: Alexandre réparait sur ses deniers privés cette folie de son prédécesseur. Élagabal avait également supprimé ou donné à ses courtisanes l'approvisionnement d'huile qu'avait formé Septime Sévère: Alexandre rendait de l'huile à son peuple. Des greniers publics se bâtissaient dans tous les quartiers de Rome, dans tous les quartiers de Rome des bains pour le peuple. Des bourses (ou ce que nous appelons ainsi) pour les enfants pauvres étaient fondées dans les écoles des grammairiens, des mécaniciens, des architectes, même des rhéteurs. On secourait les pauvres; on pensait aux pauvres. Les bienfaisantes fondations de Trajan, négligées depuis Commode, étaient renouvelées sous le nom chéri de Mammée. Jamais, certes, empereur païen n'avait tant fait pour les pauvres, pour le travail, pour le bien de tous; aussi peu pour les favoris, pour le luxe, pour lui-même.

En même temps et pour rendre plus durable le bien qui se faisait, l'œuvre de progrès législatif entamée par les Antonins était continuée avec autant de zèle, et, à ce qu'il me paraît, avec plus d'ensemble. Le temps d'Alexandre Sévère est pour la Rome païenne la grande époque de la jurisprudence. A partir de ce règne, plus clairement que jamais, la puissance paternelle est restreinte; le droit de vie et de mort aboli, même sur l'enfant nouveau-né¹; l'infanticide

¹ La justice paternelle abolie au temps d'Alexandre Sévère. Ulpien. 2 ad

et l'avortement punis; l'esclave protégé. Autant qu'il se peut faire, le pouvoir veille sur les mœurs. Le scandale des bains publics, interdit par Hadrien et Marc Aurèle, renouvelé avec tant d'autres scandales par Élagabal, est de nouveau interdit. Les turpitudes du palais venaient d'être punies par l'exil, par l'esclavage, par la mort; Alexandre eût voulu en faire autant pour les turpitudes de la cité: mais il n'osa affronter à ce point l'immoralité publique; cet honneur était réservé à un prince chrétien.

Dans tout ceci, comment méconnaître l'influence chrétienne? Le soin des pauvres, la guerre contre le luxe, la protection pour le travail utile et le travail libre, l'équité dans les lois, la sévérité dans les mœurs, sont ici sur une autre mesure qu'elles ne le sont chez Trajan, chez Antonin, chez Marc Aurèle. Une grande part de cette gloire doit revenir à la chrétienne Mammée, qui, mère d'un César de quatorze ans, dut être pendant quelques années la véritable souveraine de l'empire. Mais une grande part en revient aussi à son fils, devenu César dès son adolescence, élevé dans le palais, empereur héréditaire ou quasi-héréditaire et cependant irréprochable; chaste, je ne dirai pas plus que Trajan, ce qui serait peu dire, mais plus que Marc Aurèle; ayant autant de fermeté que celui-là, autant de droiture que celui-ci; mort avant l'âge où ils commencèrent à régner, et mort après avoir fait plus de bien qu'eux. Lui du moins, amené par l'amour

leg. Corn. de sic.; *Cod. Just.* 5 de *Patria potest.* (Loi d'Alexandre Sévère). — Le droit de vie et de mort sur les enfants nouveau-nés aboli. Paul, *Dig.* 11, *De lib. et post. hær.*; *C. J.*, de *Patr. potest.* (Loi d'Alexandre Sévère). — L'exposition et le refus d'aliments assimilés à l'infanticide. Paul, 4, de *Agno-scendis et alendis lib.* — La vente de l'enfant ne préjudicie pas à son droit. Paul., V, *Sent.*, I, 1; Alex., 1, *Cod. Just.*, de *Infantib. expositis.*

du bien jusqu'aux confins de la vérité, amené par l'étude des plaies de son empire à en soupçonner le remède, lui, ne méconnaît ni la pureté ni la vertu du christianisme, s'il en méconnaît encore la vérité. Sous lui, la liberté est maintenue aux Juifs, donnée aux chrétiens¹; des maximes chrétiennes sont écrites sur les murs de son palais²; les autels chrétiens sont protégés³; le gouvernement de l'Église est proposé comme modèle au gouvernement de l'État⁴. Enfin, dans ce palais où l'on n'avait construit depuis bien des années que des boudoirs impurs et des temples plus impurs encore, Alexandre se fait un double oratoire⁵, l'un renfermant les images des grands princes et des grands hommes, l'autre renfermant des images plus respectées encore, entre autres celles d'Orphée, d'Abraham et de Jésus-Christ, c'est-à-dire, aux yeux d'un païen, de trois témoins de l'unité divine. Et c'est là que le successeur d'Auguste, le grand pontife de la religion romaine, fait sa prière, de grand matin, après un chaste

¹ « Judæis privilegia reservavit, christianos esse passus est. »

² « Clamabat sæpius quod a quibusdam sive Judæis, sive christianis audierat,.... idque per præconem dici jubebat : Quod tibi fieri non vis, alteri ne feceris. Quam sententiam usque adeo dilexit, ut et in palatio et in publicis operibus præscribi juberet. »

³ Les chrétiens ayant occupé un lieu qui avait appartenu à l'État, et des cabaretiers en réclamant à leur tour la possession (c'est aujourd'hui l'église de Sainte-Marie *in Trastevere*), Alexandre répondit qu'il valait mieux que Dieu y fût adoré, de quelque manière que ce fût. (Lamprid.)

⁴ « Nomina rectorum proponere,.... dicebatque grave esse, cum id christiani et Judæi facerent in prædicandis sacerdotibus qui ordinandi sunt, non fieri in provinciarum rectoribus. » *Ibid.*

⁵ « Si facultas esset, id est si non cum uxore cubuisset, matutinis horis in larario suo (in quo et divos principes, sed optimos electos, et animas sanctiores, in quibus et Apollonium, et, quantum scriptor suorum temporum dicit, Christum, Abraham et Orpheum et hujusmodi cæteros habebat et majorum effigies), rem divinam faciebat. » (Lamprid.) — Alexandre le Grand était aussi dans le *lararium majus*, Virgile, Cicéron, Achille, dans le *lararium inférieure*.

sommeil. Ce culte païen offert au Christ et qu'Alexandre eût voulu rendre public¹ indique chez ce prince un rêve de syncrétisme religieux comme avait été celui d'Élagabal; mais lui, du moins, c'était dans une pensée chaste, pieuse, élevée, qu'il voulait opérer cet impossible rapprochement. Tel fut ce prince, empereur à quatorze ans, tué à vingt-sept; le plus irréprochable peut-être des Césars, la gloire la plus pure de l'empire païen, mais à peu près sa dernière gloire.

Malheureusement cette gloire devait être de courte durée. Alexandre avait un redoutable ennemi dans cette prépondérance militaire que Septime Sévère avait fondée. Alexandre était soldat et ami du soldat; sa haute taille, sa noble et martiale figure, son soin paternel pour le soldat, le faisaient aimer des légions; mais il sentait qu'il fallait rompre par une discipline rigide cette armée qui s'était faite la véritable impératrice du monde romain. Il voulait son armée forte, brillante, honorée, abondamment pourvue de toute chose : mais il la voulait austère dans sa vie, modérée dans sa conduite, strictement obéissante; il interdisait à ses soldats d'Antioche ces voluptueux bains de Daphné qui avaient perdu tant de légions; il ne livrait pas à leur merci le trésor de la cité ou le champ du laboureur. De là une colère profonde dans cette partie de l'armée que Caracalla avait accoutumée à la licence, et qui révérait la licence sous le nom de Caracalla. Déjà, dans une révolte des soldats, Alexandre n'avait pu défendre son préfet du prétoire, Domitius Ulpianus, et dans Rome, aux pieds même du prince, les prétoriens avaient assassiné

¹ « Christo templum facere voluit eumque inter divos recipere » (à exem le d'Hadrien, ajoute Lamprid.).

leur chef. A leur tour, les soldats à demi barbares de la Gaule, quand Alexandre vint au milieu d'eux, inaccoutumés à la discipline et mêlés de beaucoup d'anciens favoris d'Élagabal, ou se révoltèrent ou assassinèrent, on ne sait pas bien ; mais ce qui est certain, c'est que les vertus d'Alexandre ne furent pas épargnées plus que ne l'avaient été les vices d'Élagabal. Mammée périt avec ce fils qu'elle n'avait jamais quitté, et dont les vertus étaient son ouvrage. La dynastie sévérienne, si on peut l'appeler ainsi, finit, après quatre règnes, percée par cette épée du soldat sur laquelle elle avait prétendu s'appuyer. En effet, après ce règne semi-chrétien d'Alexandre Sévère, sur lequel j'ai voulu m'arrêter comme sur la dernière crise heureuse de l'empire, l'épée, victorieuse et de la politique de Septime et de la vertu d'Alexandre, l'épée règne seule.

§ II. — DE LA MORT D'ALEXANDRE SÉVÈRE A L'AVÈNEMENT DE DIOCLÉTIEN

— 255-284 —

Elle règne tout un demi-siècle. Pendant cinquante ans, le mécanisme constitutionnel et monarchique de l'empire devient ce qu'il y a de plus simple au monde. Il n'y a ni hérédité, ni élection, ni adoption, ni émeute populaire, ni même le plus souvent sédition des soldats ou soulèvement des généraux. Mais tout simplement, lorsqu'un empereur a le tort d'un peu de sévérité en fait de discipline, ou même le seul tort de durer trop longtemps, ses soldats l'égorgent ; ou son préfet du prétoire, à la guerre, le livre à l'ennemi. Et, à sa place, ou ce préfet du prétoire lui-même, ou un

capitaine quelconque, souvent malgré lui, est décoré d'un lambeau de pourpre, et récompense par une largesse obligée les soldats qu'enrichissent de cette façon chaque empereur tué et chaque empereur élu. A ce prix, le nouveau prince est reconnu pour Auguste et son jeune fils pour César jusqu'au jour où, père et fils, Auguste et César, seront mis à mort à leur tour. C'est la souveraineté de l'assassinat.

Ainsi, pendant cinquante années, une série de soldats parvenus, mais non de soldats heureux, se succède sous la pourpre. La plupart sont des paysans ou des bergers, Dalmates, Pannoniens, Thraces, Goths, grossiers et illettrés, qui ont fait leur chemin dans la milice, sans autre mérite parfois que la hauteur de leur taille ou la vigueur de leurs muscles. Rarement ce sont des ambitieux ; la plupart n'acceptent la pourpre que l'épée sur la gorge, et plus d'un la reçoit en pleurant. Ces caporaux empourprés ne sont pas tous sans quelque énergie, sans quelque génie, sans quelque droiture : Dèce et Aurélien furent de braves soldats, Claude II fut un grand général, Probus un honnête homme et un homme supérieur. Mais ceux-là surtout qui, avec un esprit plus élevé et un cœur plus droit, se trouvent honteux de n'être que les prête-nom de la souveraineté soldatesque, de n'avoir d'autre tâche que d'accroître la solde pour l'armée d'Italie et les dépenses de l'amphithéâtre pour le peuple de Rome, ceux qui voudraient rétablir un peu de dignité dans l'État et un peu de discipline dans le camp, ceux-là périssent d'autant plus vite.

Il serait trop long d'énumérer un à un ces Césars d'un jour ; ce qui importe, c'est de faire comprendre jusqu'à quel point un tel régime devait hâter la décadence déjà si avancée de l'empire romain.